

Assemblée plénière de la CLIGEET du 30 juin 2023 à Châteauneuf du Rhône

La première séance plénière annuelle de la CLIGEET s'est déroulée le 30 juin, de 08h30 à 12h30.

La séance a été présidée par Anthony ZILIO, élu départemental au Conseil départemental de Vaucluse (sur délégation de la Présidente de la CLIGEET, Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil départemental de la Drôme).

47 participants (dont 26 membres) ont assisté à la séance plénière du 29 novembre 2023.

La séance a été introduite par Monsieur ZILIO à 08h30, le quorum étant atteint.

Lancement de la séance

Anthony ZILIO (CD84) : excuse la Présidente de la CLIGEET, Marie-Pierre MOUTON, qui regrette de ne pas pouvoir être présente ce matin ; salue Marielle FIGUET, maire de Châteauneuf sur Rhône et Monsieur SANCHEZ, élu qui a facilité la réservation de la salle et l'organisation de la plénière. Souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants (les représentants de l'ASN, les représentants d'Orano Tricastin, les exploitants d'EDF Tricastin qui rejoindront la réunion en cours, Monsieur LE CLOIREC du BPGE et Monsieur CUVILLIER, garant de la CNDP)

Excuse la Préfète de la Drôme et sa directrice de cabinet

Remercie la presse pour sa présence.

Attire l'attention sur la densité de l'ordre du jour arrêté en réunion de Bureau le 7 juin

1 – Activité statutaire et actualités de la CLIGEET

1.1 Interventions du secrétariat de la CLIGEET et de Monsieur CATOEN (CFDT)

Margot DION (CD26) : présente une synthèse du rapport d'activité et du compte-rendu budgétaire (document complet transmis en amont de la séance plénière)
cf support en pièce jointe

Anthony ZILIO (CD84) : soumet au vote le document, adoption à l'unanimité

Margot DION (CD26) : fait un état d'avancement de l'activité de la CLIGEET pour l'année en cours.
cf support en pièce jointe

Anthony ZILIO (CD84) : remercie Margot DION et donne la parole à Bruno CATOEN qui va faire un retour sur le groupe de travail « démantèlement et déchets de INB du Tricastin)*

Bruno CATOEN (CFDT) : remercie Monsieur ZILIO et fait une synthèse de la réunion du groupe de travail. En réponse aux demandes récurrentes de certains de ses membres (organisations syndicales et associations notamment), la CLIGEET a souhaité relancer les travaux du groupe de travail relatif au démantèlement des INB/ICPE du site du Tricastin. Pour rappel, la demande initiale était un groupe de travail sur le recyclage des métaux issus du démantèlement de l'usine EURODIF. Le GT a été élargi à l'ensemble des démantèlements du site ORANO Tricastin. La Direction d'ORANO a proposé que la réunion se déroule sur son site permettant ainsi d'y associer une visite de l'Usine Georges BESSE 1 à l'issue de la réunion. Les membres de la CLIGEET ayant participé remercient ORANO pour son accueil. Cette réunion s'est déroulée le 16 Décembre 2022 de 8h00 à 12h30. 4 personnes de la CLIGEET ont participé à cette réunion représentant 3 collègues différents : Monsieur Jacques BONNETAUD pour la SFEN, Monsieur Alain VOLLE pour GREENPEACE, Monsieur Michel VIDAL pour la Communauté de Commune Aygues Ouvèze en Provence et moi-même Bruno CATOEN pour la CFDT. La délégation était complétée par Madame Margot DION, chargée de Mission du Conseil Départemental de la Drome.

ORANO était représenté par Gilles CREST, Hervé BOURRET, Delphine LABROCHE-MORETTI et Maxime BOURRASSEAU. L'ASN Lyon a participé activement en la personne d'Éric ZELNIO.

La réunion a été articulée en 2 temps :

- Une présentation très complète par l'ASN installation par installation des textes réglementaires, décrets et décisions de l'ASN complétés de l'avis de cette dernière concernant les enjeux et risques associés aux différents démantèlements. Les installations concernées sont l'INB 93 (Eurodif), l'INB 105 (Comurhex1) et l'INB 167 d'EDF (BCOT). Monsieur ZELNIO nous a rappelé que des installations classées INBS sont aussi en cours de démantèlement sur le site mais que celles-ci sont de la responsabilité de l'ASND auprès de qui nous pouvons nous rapprocher pour avoir un point de situation.
- Ensuite, ORANO a fait une présentation sur l'état d'avancement des chantiers de démantèlement de ses installations sur le site relevant de ses responsabilités d'exploitant nucléaire hors INBS et hors BCOT. Pour l'INBS 105 à l'arrêt depuis 2008 avec une partie ICPE, le démantèlement a commencé en 2021 et se terminera en 2034. Concernant l'INB 93, les études et préparations des opérations de démantèlement avec démontage de parties et matériels non nucléaires, constructions d'installations de découpes et stockages se dérouleront jusqu'en 2028. Les tours aéroréfrigérantes devraient être démontées en 2024. Les opérations de démantèlement se dérouleront de 2029 à 2051. Concernant les évolutions de la réglementation sur le recyclage potentiel des 160 000 Tonnes de déchets métalliques, aucune décision n'est prise mais des réflexions sont en cours, il en est de même pour la future implantation d'une fonderie si la décision de recycler les métaux dans le domaine public était prise. Pour sa part Greenpeace a émis l'idée de réutilisation de ces métaux uniquement dans la filière nucléaire.

Chaque présentation a été suivie d'échanges avec les membres de la CLIGEET.

La matinée s'est terminée par la visite de GB1, permettant de constater les travaux préparatoires commencés et de se représenter l'ampleur du chantier à venir.

Anthony ZILIO (CD84) : remercie Monsieur CATOEN et ouvre un temps d'échanges

1.2 Temps d'échanges

Gilles REYNAUD (MZA) : concernant le sujet « démantèlement », l'ANCCLI a publié un livre blanc sur ce type d'activité avec un gros chapitre sur les FOH (facteurs organisationnels et humains) ; espère que la CLIGEET aura une vigilance renforcée sur « qui fait quoi », comment, qui surveille, avons-nous les compétences pour surveiller ces activités et est-ce que l'ASN pourrait donner des éléments sur la réglementation du droit du travail ?

Anthony ZILIO (CD84) : le groupe de travail sera vigilant, la transparence caractérisant la CLIGEET. Donne la parole à Orano Tricastin

2. Actualités d'Orano Tricastin

2.1 Interventions des représentants d'Orano, François LURIN , Pascal TURBIAULT et Eric BURGER

François LURIN (Orano) : est remplacé par Pascal TURBIAULT depuis le 2 mai. Préside l'ensemble des activités de la BU (activités commerciales et industrielles réparties sur Tricastin et Malvési).

Pascal TURBIAULT (Orano) : présente son parcours chez Orano et Framatome.

→ Bilan sûreté sécurité radioprotection environnement, Eric BURGER (Orano Tricastin)

Le rapport TSN vient d'être publié et propose de faire un point de situation sur quelques données. Orano met tout en œuvre pour réduire son impact sur l'environnement (remplacement de 90 % de l'outil industriel) cf réduction de consommation d'eau, d'électricité. Orano poursuit sa démarche d'amélioration continue, d'optimisation d'usage des ressources, grâce à des suivis et traquet toute consommation anormale.

Concernant les rejets liquides dans le canal de Mondragon, ils sont le reflet de la variation de l'activité d'Orano, cf la montée en puissance des activités d'Orano sur la conversion par exemple (usine Philippe COSTE, atelier de maintenance des cylindres, ce qui explique les variations sur les fluorures, qui restent bien en deçà des limites réglementaires prescrites dans les arrêtés de rejets. Orano suit l'impact radiologique sur le groupe de référence (population au sud du site, qui serait la plus exposée en termes d'impact radiologique) L'impact reste très bas, 10 000 fois inférieur à la limite de la réglementation.

Concernant la dosimétrie des salariés, activité peu dosante en amont du site ; dosimétrie moyenne qui reste basse.

Le site d'Orano très contrôlé ; l'an dernier même niveau d'inspections par l'ASN qui présentera son bilan tout à l'heure. Orano a aussi chaque année des inspections de l'ASND sur le périmètre de l'INBS et HFDS pour les risques de malveillance et par AIEA et Euratom pour le contrôle de la matière. De nombreux thèmes ont été inspectés (déchets, transports, incendie, respect des engagements, surveillance des entreprises extérieures...)

Concernant les déclarations d'événements, 54 événements ont été déclarés dans le cadre de l'échelle INES, 47 de niveau 0, pas de déclaration de niveau 1 ou 2, 7 hors échelle. Rappelle l'existence des événements ARIA qui sont déclarés par les ICPE qui sont sur le site et qui sont au nombre de 6 en 2022. Aucune conséquence significative des événements n'est à déplorer sur les personnes, les salariés ou l'environnement. L'on observe une légère remontée du nombre d'événements sur Philippe COSTE (valeurs limites de rejets, radioprotection, et la propreté radiologique qui fait l'objet d'un plan d'actions spécifique). Concernant le démantèlement de GB1, montée en puissance de l'activité.

Concernant la gestion des situations d'urgence, 8 exercices PUI (7 en interne où l'organisation de gestion de crise est testé) et un au niveau du groupe où le siège est également mobilisé.

Concernant la formation et le recrutement, effort très significatif sur le site. Plus de 60 % de ces formations sont dispensées sur la sécurité la sûreté ou l'environnement.

Il est rappelé que le rapport TSN est disponible sur le site internet d'Orano.

→ Actualités du site, Pascal TURBIAULT (Orano Tricastin)

Concernant la sécurité, depuis le début de l'année, 5 accidents du travail avec arrêt à fin mai pour le personnel Orano. Pour les entreprises sous-traitantes, 4 accidents du travail avec arrêt.

Poursuite de la démarche « vigilance partagée » (chacun est vigilant pour soi-même et ses collaborateurs) et du dispositif « signaux faibles » (détection des situations à risque avant qu'elles ne se produisent).

Ce sont des démarches « culturelles » qui prennent du temps mais qui permettront de retrouver de très bons résultats en matière de sécurité.

Concernant les entreprises partenaires, animation du réseau de préventeurs qui existe depuis longtemps.

Journée sécurité au travail la semaine dernière axée sur la partie sécurité pour partager les bonnes pratiques (plus de 700 personnes qui ont contribué à cette journée) et capitaliser sur ces dernières.

Concernant la sûreté, depuis le début de l'année, 15 déclarations d'INES 0 et un INES de niveau 1 qui sera expliqué après.

Concernant l'INES de niveau 1, sur l'usine à l'arrêt GB1, l'objet de la déclaration « non respect de l'entreposage de déchets lors d'une opération de démantèlement ». Des poussières dans un aspirateur étaient entreposées dans des fûts entreposés dans la zone ad hoc. Par contre, on est venu interposer entre ces fûts, des matières sans déchet nucléaire (big bag de calorifugeage) ce qui est contraire aux règles puisque l'on doit laisser les parties libres. Orano a remis en conformité l'installation, tous les fûts sont caractérisés.

Concernant l'actualité industrielle, poursuite de la montée en puissance de Philippe COSTE (arrêt pour maintenance programmée et redémarrage ce week-end). Concernant GB2 taux de rendement toujours très performants et projet d'augmentation de capacité qui est à l'étude.

L'atelier TU5, arrêt technique depuis le 28 avril, plus long que prévu (alignement sur les besoins de la Hague) et redémarrage le 19 juillet 2023.

Pour l'atelier W, l'on relève une bonne production et un arrêt technique en février et mars (fonctionnement continu jusqu'en fin d'année depuis le redémarrage).

Concernant FLEUR, les deux bâtiments ont été construits sur les 4 autorisés, l'ASN a donné son autorisation en janvier 2023 pour la mise en exploitation de l'INB.

Autre projet, celui d'AMC2 (enquête publique réalisée) qui permet le renouvellement de l'outil industriel (positionné au centre du site pour optimiser les transports des cylindres vers cet atelier) ; les travaux de terrassement de renforcement des sols ont débuté et seront suivis par les travaux de génie civil. Une mise en service en septembre 2025 est visée.

Le LIS, est une nouvelle activité, hors domaine nucléaire, à destination du secteur médical, poursuite de la construction et première production avant la fin de l'année (montage des équipements procédés en cours, et premières productions commerciales sont attendues, à compter du second semestre).

Anthony ZILIO (CD84) : conformément aux engagements pris par la CLIGEET, Monsieur CUVILLIER est convié pour faire une restitution de la concertation préalable.

2.2 Synthèse du bilan des garants, à l'issue de la concertation préalable, Denis CUVILLIER (CNDP)

La concertation continue s'est déroulée du 3 février au 9 avril. Les garants ont remis leur rapport le 9 mai (questions et recommandations à destination du porteur du projet). Ce ne sont pas forcément les questions des garants mais les questions du public. La réponse du maître d'ouvrage, Orano, a été faite le 13 juin et la dernière étape aura lieu le 5 juillet où la CNDP donnera son avis sur la réponse d'Orano au bilan des garants et nommera un garant pour la période de concertation continue qui s'achèvera à l'ouverture de l'enquête publique.

Il est rappelé que les garants ont conduit une étude de contexte, qui a permis de rencontrer de nombreux acteurs, dont la CLIGEET qui avait convié la CNDP à la dernière séance plénière l'an dernier. Toutes les parties prenantes ont proposé leur collaboration (la CLI a fait une lettre d'information spécifique sur la concertation préalable).

Le dossier de synthèse a été diffusé massivement dans les communes des 8 EPCI autour du Tricastin. 40 articles de presse, des réunions publiques et des webinaires, des visites de site et débats mobiles sur les marchés de la région.

Les garants doivent répondre sur le respect du droit de l'information et ont considéré que ce dernier a été effectif, par la diffusion de documents de qualité. Orano a répondu dans des délais raisonnables aux questions posées en réunion publique. Orano a déployé des moyens très importants et a mobilisé des représentants qualifiés sur les sujets qui sont sortis pendant la concertation. Orano a communiqué des informations sensibles mais éclairantes, notamment dans le domaine commercial. Les garants ont donc conclu que leur demande de transparence avait été entendue. Concernant le droit à la participation, si celle-ci a été moyenne, en nombre, elle a été de qualité ; Les questions et arguments ont recouvert un spectre large. Au cœur du projet, des enjeux géopolitiques. Fait état du débat contradictoire sur les prévisions d'Orano (qui mise sur une augmentation des besoins en uranium enrichi de 20 %), entre la SFEN et Negawatt qui ne partagent pas le même avis sur l'avenir du nucléaire. L'indépendance vis-à-vis de la Russie est un enjeu fort du projet, qui a été abordé tout au long de la concertation préalable ; Greenpeace souligne que la dépendance vis-à-vis de la Russie pour l'approvisionnement en uranium naturel, est à prendre en compte, la Russie fournissant plus de 50 % d'uranium. Teva MEYER, un universitaire, sollicité dans le cadre d'un webinaire organisé pendant la phase de concertation préalable, estime que le débat sur l'indépendance est très français car dans le monde on parle davantage de sécurité énergétique. Un autre sujet a émergé sur la vision plus intégrée du cycle du combustible. Autre sujet, le Tricastin est-il un territoire nucléaire ? Réponse unanime des acteurs économiques qui souhaitent l'implantation d'un EPR. Concernant les risques du nucléaire sur

l'environnement, des inquiétudes persistent sur le nucléaire (exprimées lors des marchés : aléas naturels, risque climatiques, risque climatiques...). La question de la gestion des déchets et plus particulièrement celle du site de Solérieu ont également été soulevées. En conclusion, l'on peut indiquer qu'il y aura une double exigence pour la concertation continue : les sujets relatifs à la sécurité et l'obligation de la transparence d'Orano.

Anthony ZILIO (CD84) : rappelle, de la part de la Présidente, la publication d'une lettre d'information spécifique sur la concertation diffusée aux 76 communes qui a été faite par la CLIGEET, pour faciliter l'information des publics, et le fait d'avoir découvert dans le bilan des garants, sur le site dédié, une interrogation sur l'opportunité de mettre en place une instance de type « conseil de développement régional » où la CLIGEET et les conseils départementaux de la Drôme et de Vaucluse seraient invités à siéger. Il est rappelé, à cette occasion, que la CLI ne dispose d'aucune compétence dans le domaine économique. Un courrier en ce sens a été envoyé à la CNDP.

Anthony ZILIO (CD84) : remercie Monsieur CUVILLIER pour son intervention et donne la parole à François LURIN

2.3 Enseignements tirés de la concertation préalable par Orano, François LURIN

Le contexte du projet d'extension de GB2 est rappelé aux participants. Monsieur CUVILLIER est remercié pour avoir salué les efforts faits par Orano, lors de la concertation préalable (ouverture du site au public et auprès de diverses populations).

Orano devait répondre aux 10 questions et aux 5 recommandations formalisées dans le rapport des garants. En termes d'enseignements, sur le dispositif mis en place, Orano a consacré un investissement important lors de la phase de concertation préalable. Orano a notamment noté l'intérêt prononcé pour les activités, ainsi que les échanges qualitatifs qui ont permis d'informer et d'échanger sur le nucléaire. Concernant l'opportunité du projet, les participants de la concertation ont bien compris son contenu et son origine. Un débat a pu être ouvert sur la place du nucléaire dans le mixte énergétique. La part du nucléaire sera croissante du point de vue d'Orano, pour répondre aux enjeux climatiques mais le projet ne vise pas à répondre à cet objectif, le but étant bien de se substituer au marché russe. Les questionnements relatifs à la réalisation des travaux et à la problématique de co-activité ont également été abordés avec le publics.

A date, Orano a pris ses engagements : la poursuite du projet d'extension (mise en service en 2028), sous réserve de la validation du conseil d'administration d'Orano qui aura lieu au second semestre), l'élargissement au grand public des visites de site, le renforcement des échanges avec les acteurs économiques (CCI et plus globalement, une bonne implication des entreprises locales sur les travaux), poursuivre le dialogue avec la CLIGEET et l'information, notamment avec le maintien du site internet dédié. Plus globalement, Orano s'engage à une intensification de l'information sur l'ensemble des projets à venir (notamment dans le cadre des réunions de la CLIGEET), et de concert avec EDF qui partage ce point de vue.

Concernant les recommandations proposées par les garants, Orano a répondu sur le site internet afin que les réponses soient accessibles publiquement à tous.

2.4 Bilan annuel des contrôles de l'ASN, Nour KHATER et Eric ZELNIO (ASN)

- Présentation du bilan chiffré (cf support en pièce jointe).
- Appréciation de l'ASN pour 2022, le bilan de sûreté de la BCOT est globalement satisfaisant (attente du décret pour passer aux étapes suivantes)
- Appréciation de l'ASN pour 2022 pour les usines d'Orano (surveillance prestataires extérieures, thématique nationale choisie par l'ASN)

L'année 2022 a été marquée par des inspections qui se sont conclues de manière générale de façon positive ; le seul thème qui reste en retrait, celui de l'incendie (inspection sur IARU, l'exploitant a engagé un plan d'actions pour respecter ses engagements).

Le rapport de l'ASN a été présenté devant le Parlement et la presse ; le niveau de sûreté est jugé satisfaisant, des progrès sur le suivi de la conformité réglementaire et le respect des engagements sont néanmoins attendus. Le chantier de construction de l'AMC2 n'a pas démarré aussi rapidement qu'escompté, pour des raisons d'organisation et de contrats. L'ASN s'est assurée que le chantier se poursuit bien, afin de ne pas différer la mise en service d'AMC2.

L'ASN suit l'avancement du traitement du passif de certaines substances radioactives entreposées sur le site. Ce sont des inventaires complexes à traiter : certaines opérations devaient être traitées en Russie, Orano a suspendu les contrats et il a fallu trouver d'autres solutions.

En termes de projets industriels, concernant le projet d'extension de GB2, l'ASN a contribué à ce dossier en sortant un avis sur le DOS. Le dossier de la remontée du taux d'enrichissement va devoir également être instruit. Dans un contexte où de nombreux projets industriels sont en cours sur le site du Tricastin, l'ASN vigilante à ce que Orano engage bien toutes les ressources utiles dans les nouveaux projets de construction mais également pour améliorer certaines fonctions supports et renforcer de petites unités (IARU par exemple, pour le traitement des effluents) afin d'améliorer le fonctionnement général des unités et/ou résorber le passif des substances entreposées.

Anthony ZILIO (CD84) : remercie l'ensemble des intervenants pour leurs présentations et ouvre un temps d'échanges avec la salle.

2.5 Échanges

Alain PECHERAND (CGT) : revient sur les conditions de travail chez Orano et plus particulièrement sur les accidents du travail. Ce bilan est faussé car ne prend pas en compte la réalité du terrain. La prévention primaire n'est pas assez favorisée (position du médecin du travail qui suit les salariés du site). L'employeur propose un poste aménagé, il n'y a pas d'arrêts de travail et donc pas de déclaration ! Concernant les sous-traitants, ces derniers font les métiers les plus difficiles, comme ceux qui interviennent pour le démantèlement. Pour les salariés, sur la conversion, les salariés travaillent dans de mauvaises conditions. Les maladies professionnelles qui ne sont jamais reconnues ! L'ASN et l'inspection du travail en bougent pas. On dirait que l'inspection du travail reçoit des ordres pour ne pas embêter Orano ! C'est bien d'avoir des projets mais ce sont les salariés qui assurent la sécurité et la sûreté des installations, il ne faut pas l'oublier !

Bruno CATOEN (CFDT) : remercie les exploitants d'avoir envoyé les rapports TSN comme demandé par le Bureau, dans un délai d'une semaine avant la plénière, ce qui a permis d'en prendre connaissance et de pouvoir poser des questions lors de la séance. On parle du LEA dans ce dernier et souhaiterait savoir pourquoi cette installation est exclu du document transmis, alors qu'il s'agit d'une entité d'Orano). Qui le suit ? Orano ou la DREAL ?

Orano indique par ailleurs dans le rapport qu'ils utilisent un système de surveillance sismique et qui transmet les données à l'IRSN et l'ASN. La CLIGEET souhaiterait que ces données lui soient restituées dans le cadre d'une information annuelle.

Une étude sur la biodiversité est mentionnée dans le rapport TSN. Pourrait-on en avoir une présentation, hors réunion plénière, afin que les résultats soient présentés à la CLIGEET ?

Concernant la slide sur les événements significatifs, pour les niveaux 0 1 et 2, Orano évoque toujours la notion d'écart. Attention, car les termes ont un sens, il faut utiliser les bons mots ! Dans l'échelle INES, 0 = écart / 1 = anomalie / 2 = incident).

Concernant le rapport, on ne parle que des accidents du travail et il serait opportun d'intégrer des indicateurs sur les maladies professionnelles (impact sur les personnes!).

Concernant la possibilité d'avoir un comité régional de développement économique, il est dommage que les représentants du personnel n'y soient pas associés.

Gilles REYNAUD (MZA) : un chiffre est surprenant, le seuil est de 20 MSVe alors que cela concerne les personnels de catégorie A et la majorité du personnel est de catégorie B (seuil de 6 MSVe).

Les salariés sous-traitants sont sur exposés ! Il serait bien d'avoir une étude sur les risques sanitaires pour ces personnels ; lance un appel à l'ASN, c'est un sujet à creuser !

Concernant la gestion de crise, EDF Orano et le CEA ne prend pas en compte le personnel sous-traitant. Ne comprend pas que le sujet soit traité aussi légèrement. Concernant l'incendie, des sous-traitants sont bénévoles dans des casernes. Pourquoi ne fait-on pas appel à eux ? La FARN intervient au bout de 24h00 ! L'ASN est au fait de cette situation, tous les personnels présents doivent être intégrés.

Invite également l'assemblée à lire les recommandations des salariés des donneurs d'ordre, ce ne sont pas de salariés sous-traitants et ils commencent à « flipper », ce qui démontre bien que la situation se dégrade !

Enfin, 4 visites ASN concernant le droit du travail, c'est un peu « maigre ». L'ASN peut-elle envoyer toutes les lettres de suite au secrétariat de la CLIGEET ?

Alain VOLLE (Greenpeace) : parle au nom de Roland DESBORDES qui est souffrant. FLEUR est un site d'entrepôt d'URT, qui arrive de la Hague et est stocké. Pour être ré enrichi il faut qu'il soit reconverti et tout cela se passe en Russie. Le stockage à Tricastin est assez surprenant en espérant que peut-être un jour vous pourrez réutiliser ces matières entreposées, sachant que la case « Russie » sera obligatoire ! Pendant combien de temps l'exploitant va construire des entrepôts ? Ce sont des déchets ! Il y a un doute sur le fait que les contrats avec la Russie soient arrêtés car un cargo provenant de Russie a été identifié dans l'hiver et des camions sont partis vers la Hague et Romans. Pourquoi Orano ne dispose pas d'un atelier de conversion pour ré enrichir l'uranium ? Il paraît que ce n'est pas très rentable... et plutôt sale comme activité ? Une seule centrale utilise l'URT, celle de Cruas.

Margot DION (CD26) : concernant les lettres de suite, cela représente sur une année donnée, un volume conséquent, ce qui va générer des flux de mails importants. Ces informations sont publiques et toutes accessibles à partir du site. Entend la demande de les avoir de manière automatisée mais ce sera difficilement réalisable.

Nour KHATER (ASN) : toutes les lettres de suite sont sur le site et un système de filtre permet de cibler celles qui sont rendues sur Tricastin. L'ASN ne réalise pas l'inspection du travail chez Orano (uniquement chez EDF). L'ASN examine toutefois la radioprotection des travailleurs lors de ses inspections. Rappelle que c'est au médecin du travail de décider, en fonction des conditions de travail et de la santé de la personne, de maintenir ou pas un suivi médical pendant la retraite.

Eric ZELNIO (ASN) : concernant le laboratoire, il y a des ICPE ou d'autres qui ne sont pas classables. Le LEA n'est pas une INB donc non suivie par l'ASN. Sur les conditions de travail, rappelle que l'ASN a mis en place un portail de signalement qu'il ne faut pas hésiter à l'utiliser. Ce n'est pas visible de l'extérieur, mais ce qui est remonté sur ce portail est embarqué dans le champ du contrôle. Lors des inspections quand on observe des faits qui sont curieux, l'ASN prend contact avec l'inspection du travail (cela a été fait l'an dernier, et il y a eu une grande réactivité des inspecteurs du travail). Orano a des résultats effectivement peu terribles en matière de sécurité au travail. Néanmoins, l'exploitant s'est mobilisé pour mettre un plan d'actions. L'ASN applique, lors de ses inspections, le principe de vigilance partagée pendant les inspections, y compris pour les salariés des entreprises sous-traitantes. Concernant le rapport TSN, il est important de lire les éditos des représentants du personnel. Orano va tracer la prise en compte de ce qui est inscrit par ces derniers dans le rapport TSN.

Denis CUVILLIER (CNDP) : concernant les comités de développement économique inter-régionaux pour couvrir la zone du Tricastin, la CNDP demande à Orano de répondre à la question de la CFDT.

François LURIN (Orano) : Orano est attentif, dans le cadre des échanges avec les acteurs, à impliquer l'ensemble des acteurs et à organiser des réunions sur différents territoires, dont celui du Vaucluse.

Pascal TURBIAULT (Orano) : tous les accidents sont déclarés qu'ils soient avec arrêt ou sans arrêt ! Un plan d'action spécifique a été déployé pour les accidents dans le cadre des activités de démantèlement. Rappel du dispositif « signaux faibles » mis en œuvre par Orano, qui permet de

remonter toutes les situations. Il n'y a aucune volonté de masquer des événements en lien avec la sécurité des travailleurs. Pour la partie conversion, un plan d'action spécifique est partagé régulièrement lors des instances où siègent les représentants du personnel, pour faire en sorte que les conditions de travail ne soient pas accidentogènes.

Concernant la gestion de crise, quand un événement particulier survient, l'ensemble de la population sur site est pris en compte. Les organisations de crise sont en capacité de gérer ce qu'il se passe et Orano doit maîtriser les moyens d'intervention (internes et de renfort en externes). Il y a un enjeu de cadencement et d'alignement pour mobiliser et organiser l'ensemble des moyens dont on dispose dans le cadre d'une gestion de crise. Tout ce qui est mis en place est fait pour gérer de façon maîtrisée tous les événements, ce n'est pas une volonté d'exclure les sous-traitants.

François LURIN (Orano) : concernant les échanges avec la Russie, concernant, Orano, nous n'avons pas de contrat supplémentaire avec la Russie. Nous avons un contrat pour l'uranium de retraitement avec la Russie jusqu'au conflit, pour recycler des matières de plus de 1000 tonnes. Le contrat est soldé et est arrivé à son terme et Orano ne génère plus de nouveaux contrats avec la Russie.

La plupart des matières d'uranium de retraitement qui seront entreposées dans l'entrepôt FLEUR sont la propriété d'EDF. EDF a lancé une voie de recyclage, au même titre qu'Orano pour faire retraiter ses matières, notamment avec la Russie qui maîtrise ces technologies.

Orano est en capacité de construire une usine de conversion de réenrichir sur le site du Tricastin., c'est une technologie connue par l'exploitant. Il faudrait faire une 2^e usine pour la conversion et pour l'enrichissement, cela est déjà prévu dans des modules d'enrichissement sur Tricastin.

Ces matières étant de propriété EDF, si EDF le demande, on pourra ensuite construire une usine qui aura un coût. EDF a demandé de réaliser un chiffrage d'une usine de conversion et des adaptations nécessaires sur le site du Tricastin (montant à 7 chiffres qui est significatif). Ce dossier est suivi par le gouvernement, notamment dans le cadre du CPN (conseil de politique nucléaire).

Anthony ZILIO (CD84) : propose de passer à l'actualité d'EDF Tricastin et remercie les intervenants qui ont répondu aux questions des membres.

3. Actualités EDF Tricastin

Cédric HAUSSEGUY (EDF) : le rapport TSN est accessible sur internet

3.1 Interventions d'EDF Tricastin,

- ➔ **Présentation de deux événements INES de niveau 1, relatifs à un non-respect des spécifications techniques d'exploitation pour au système d'injection de sécurité, le RIS par Emmanuel MOREAU (EDF)**

Présentation de deux événements INES portant sur le système d'injection de sécurité (utilisé en cas de situation accidentelle si grosse fuite sur le circuit primaire ; permet de compenser la perte d'eau et de maintenir le combustible sous eau et de le refroidir).

Cf support en pièce jointe

– Pour le réacteur 4, le 20 janvier, EDF a constaté une légère baisse de pression du circuit RCV (contrôle volumétrique et chimique de l'eau du circuit primaire (actif en fonctionnement normal). La baisse de pression provenait d'un clapet inétanche de l'une des trois pompes du circuit RCV. Le clapet a été réparé le 12 février. Dans une situation accidentelle, l'inétanchéité du clapet. Doute sur la performance à 100 % du débit d'où la déclaration à l'ASN de l'événement.

– Pour le réacteur 1, c'est le système basse pression qui était concerné ; on réalise des tests périodiques tous les deux mois. Au cours d'un test, une erreur a été identifiée a posteriori. Tous les essais étaient satisfaisants et quand ils ont été refaits deux mois plus tard, on a vu que dans la partie qui est alimentée par les puisards, de l'air avait été emprisonné. Comme il y avait un doute quant au fonctionnement de la partie puisard, une la déclaration de l'événement a été faite auprès de l'ASN.

→ Point production et calendrier industriel, Cédric HAUSSEGUY (EDF)

cf support en pièce jointe

À partir du 9 septembre prochain démarrage de la visite partielle, tête de série du grand carénage pour la phase B. L'an dernier, des contrôles de CSC sur Tricastin 3 ont été menés, qui n'ont pas révélé de présence de CSC. En 2023, des contrôles de recherche de CSC seront faits pendant l'arrêt de la tranche 2 et sur la visite partielle de la tranche 1. Réalisation pour la tranche 4 en 2024, conformément au programme d'EDF

→ Point sur la corrosion sous contrainte (CSC), Marceline AUBRY (EDF)

Pas d'informations nouvelles, *cf support pour les informations clés qui proviennent du national.*

Le palier des 900 Mwe est peu sensible à la CSC ; au début EDF rappelle qu'ils ont dû découper la tuyauterie (retard qui a été un enjeu). Aujourd'hui, un outil non destructif a été développé, grâce aux tuyauteries découpées. On a découvert que des soudures réparées à la construction étaient plus enclines à développer de la CSC (stratégie de contrôles présentée en mars 2023 : toutes les soudures les plus sensibles seront contrôlées en 2023 et 2024).

Sur la VP tranche 2, les contrôles sont terminés, les analyses en cours et retour sur la première quinzaine de juillet avec une transmission à l'ASN.

Sur la VP tranche 1, les contrôles seront réalisés courant septembre, avec des résultats en octobre.

Enfin, concernant la VD4 de la tranche 4, les contrôles auront lieu en 2024.

→ Suites des enquêtes publiques Tricastin 1 et 2, Marceline AUBRY (EDF)

EDF a établi un tableau (informations qui sont dans le RCR, pièce n°3 du dossier d'enquête publique), suite à la demande de Monsieur VOLLE lors de la dernière plénière. Ce document sera transmis et mis en annexe du compte-rendu.

Présentation de quelques images des chantiers majeurs en cours (protection contre la tornade noyau dur, alimentation de secours des générateurs de vapeur, mise en place du basculement de source électrique pour pouvoir être alimenté par le diesel d'ultimes secours, chantiers de voieries pour passer les tuyaux dans des tranchées, chantiers moins impressionnants comme des renforts de tuyauteries, certains supportages sont renforcés et installation de clapet pour le pompage de nappe, pose de chassis de relayage, renforcement des ponts du bâtiment combustible, séisme à l'origine du renforcement, portes coupes feu renforcées).

À chaque CLI, un point d'avancement sera fait (tableau modifié et photos à l'appui).

→ Retour d'expérience canicule été 2022 et perspectives pour l'été 2023, Xavier MICHELIS (EDF)

Rappel sur le fonctionnement d'une centrale nucléaire de type ouverte sur le milieu comme celle de Tricastin et présentation des fonctions des trois circuits principaux d'eau.

99,8 % de l'eau prélevée dans le canal est restituée pour les unités dites en circuit ouvert.

Rappel sur la consommation de l'eau (prélevée et non restituée dans le milieu) en été : l'agriculture en premier, usage domestique et l'usage pour l'énergie essentiellement les centrales à hauteur de 5 % et l'industrie.

En 2022, on a connu un contexte inédit (cf sur la slide, le schéma de Météo France qui analyse les épisodes caniculaires depuis 1947). En 2003, élévation de température très élevée qui a duré plus de 15 jours. En 2022, période plus longue mais moins marquée au niveau de l'élévation de la température.

Les unités d'ingénierie étudient l'impact des canicules. EDF a une gestion prudente de l'usage de l'eau. En 2022, crise énergétique suite au début de la guerre en Ukraine. Le gouvernement a décidé de préserver la production électrique avec des modifications temporaires pour les CNPE

dont Tricastin, ce qui a permis de préserver les stocks de gaz, ce qui a permis de passer l'hiver de manière relativement sereine.

EDF mesure la température aval et les arrêtés ont deux critères principaux en fonctionnement climatique normal et dans des situations exceptionnelles, on peut monter jusqu'à 29 degrés, si l'on met en place de la surveillance environnementale renforcée et respecter des débits amont aval.

En 2022, une dérogation a été demandée pour situation exceptionnelle (dérogation d'aller jusqu'à 30 degrés, moyennant une surveillance environnementale renforcée, et sous réserve d'une demande exceptionnelle de production). L'arrêté a été utilisé du 7 au 13 août où la température maximale amont aval a été relevée le 11 août à 28,62 degrés en aval du site.

Le programme renforcé consiste à surveiller le milieu (qualité de l'eau du canal, mesure trois fois par jour de la température amont aval, avec un suivi des paramètres physico-chimiques et biologiques et des contrôles visuels réalisés par des collaborateurs au quotidien sur les poissons au loin avec les vétérinaires, des comptages et études environnementale). Le bilan de l'été 2022 est accessible sur le site EDF.

En 2023, le contexte est très différent. La consommation nationale a diminué de 10 % ; en parallèle la production des ENR a augmenté de 10 % en moyenne. L'hiver a été assez sec et le printemps plutôt humide (ressources hydrauliques plus conséquentes qui ont permis de récupérer des marges). Pour Tricastin, deux tranches seront à l'arrêt cet été (impact réduit sur le canal avec deux unités de production en service). Les climatologues ne savent pas comment sera l'été ; il subsiste une incertitude, mais les prévisions météo sont valables à 14 jours. EDF a préparé les dérogations si elles sont nécessaires, ce qui n'est pas à l'ordre du jour, à date.

Anthony ZILIO (CD84) : la présidente a demandé de rappeler que la réunion publique traitera des impacts du changement climatique sur les INB du Tricastin.

3.2 Bilan des actions de contrôles sur le CNPE du Tricastin de l'ASN, Richard ESCOFFIER

Cf support en pièce jointe

L'on peut noter une volumétrie élevée des contrôles l'an dernier (visite décennale en 2022).

Le programme des contrôles est fait sur une approche matricielle (priorités nationales et locales et inspections réactives après des événements). Les thématiques inspectées ont été notamment les suivantes : sûreté, épreuve hydraulique pour contrôler l'état des circuits, crise, conduite accidentelle, agression climatique dont la canicule, arrêts pour maintenance en inopinée pour être présents lors des gestes techniques, radioprotection notamment à la mise en place des pôles de compétences qui déclinent une nouvelle réglementation dans ce domaine pour vérifier l'organisation mise en place, la gestion des déchets, inspection renforcée dans le domaine de l'environnement et une inspection réactive suite à la découverte de cuves légèrement contaminées dans une zone conventionnelle...

Toutes les lettres de suites sont mises en ligne sur le site internet de l'ASN.

Un seul événement INES de niveau 1.

On relève la baisse par rapport à l'année 2021 ; il reste des domaines de progrès et le processus de détection ds événements est à la hauteur de l'attendu (cf la façon dont l'exploitant arbitre sur les déclarations d'événements). Des progrès sont attendus sur les défaillances humaines et organisationnelles.

L'ASN émet un avis sur les performances qui est établi avec différents indicateurs et confrontés aux autres CNPE. L'on peut souligner une amélioration en matière de sûreté, des progrès en matière de maintenance des installations et d'exploitation. La réalisation des activités a été maîtrisée. Trois des quatre arrêts ont respecté le planning. Concernant le réacteur 3, le planning n'a pas été tenu, suite à un aléa imputable à l'ASN, qui a demandé à ce qu'un tronçon soit découpé au titre de la recherche de CSC, ce qui a impacté la durée de la VD).

L'ASN a par contre relevé des fragilités sur les moyens de lutte contre l'incendie, ce qui constitue un point de vigilance pour l'ASN ; des fragilités ont également été notées, quant à la préparation des activités de maintenance.

En matière de radioprotection, les performances sont conformes et en léger retrait par rapport à 2021 (constats en inspection et événements qui ont révélé des insuffisances dans ce domaine).

A contrario, pour la dosimétrie des intervenants, des progrès ont été relevés, car le processus est maîtrisé, et aucun dépassement n'a été constaté.

En matière de protection de l'environnement, les performances du CNPE se situent dans la moyenne du parc national. L'ASN attend néanmoins des améliorations du site : le sujet des déchets est plutôt maîtrisé mais EDF doit progresser sur la maîtrise d'entreposage d'effluents et le confinement liquide et la maintenance des dispositifs de surveillance associée. Ce sera un thème d'inspection et de vigilance en 2023.

3.3 Gestion de la canicule et de la sécheresse, Nour KHATER (ASN)

3 conséquences principales : la température des locaux qui peut impacter la sûreté, les impacts sur l'environnement liés aux rejets thermiques et la gestion des effluents radioactifs qui peuvent avoir un impact (débit baisse et moins bonne dilution des rejets).

Plusieurs épisodes caniculaires ont eu lieu au cours de l'été 2022, avec une sécheresse historique et une tension sur les ressources énergétiques. Ce contexte a conduit à une demande du gouvernement, au nom d'un besoin public, de modifier certaines décisions de rejets thermiques. L'ASN a adopté 4 décisions temporaires dont celle concernant Tricastin. L'ASN a prescrit une surveillance renforcée au cours de la période de dérogation. EDF a fait un premier bilan en octobre 2022 et un second en mars 2023, qui n'ont pas mis en évidence d'impact notable sur le milieu.

Une note technique sur le sujet a été mise en ligne sur le site l'internet de l'ASN, qui a mis à disposition une partie des éléments transmis par EDF, ainsi que les bilans de surveillance et les modalités de surveillance renforcée, en prévision d'une éventuelle demande de dérogation. Le public peut faire des commentaires sur ces documents. Enfin, il faut souligner que trois inspections en région AURA ont été conduites dans des CNPE, au cours de l'été, en lien avec la demande de dérogation. Pour 2023, l'ASN a demandé à EDF d'anticiper les difficultés liées aux rejets, et de transmettre, fin mai, les demandes qui pourraient être faites pour l'été. Le CNPE du Tricastin est concernée par cette demande de l'ASN. Des échanges sont en cours entre l'EDF et l'ASN.. Une conférence nationale a été organisée début juillet au profit de toutes les CLIs.

À plus long terme, l'ASN a entrepris avec EDF une démarche d'analyse des conséquences climatiques sur les CNPE, dans le cadre de la démarche de poursuite des réacteurs, au-delà de 60 ans.

3.4 Décision spécifique pour Tricastin qui sera publiée dans quelques mois, Nour KHATER (ASN)

cf le support en PJ commenté en séance

Le 4^e RP a nécessité un investissement important pour EDF et l'ASN (hypothèse de conception initiale de certains matériels de 40 ans). Rappel des phases : générique et spécifique).

Un projet de décision a été soumis à consultation du public en avril 2023 (prescription sur l'aléa sismique et sur l'élévation des températures).

Anthony ZILIO (CD84) remercie les intervenants et ouvre un temps d'échanges.

3.5 Temps d'échanges

Gilles REYNAUD (MZA) : concernant la propreté radiologique, l'ASN a indiqué qu'EDF n'est pas au niveau attendu ; ne faut-il pas mieux écouter les sous-traitants ? Appel d'offres en cours sur le site d'EDF ; EDF n'est pas satisfait par le prestataire actuel ? Inquiétude pour les entreprises sous-traitantes quant à la poursuite du marché. Orano s'engagerait à réfléchir sur les recommandations des représentants du personnel; EDF va adopter la même démarche. Enfin, précise que la CLI de Cadarache a créé un groupe de travail sur la sous-traitance ; à la CLIGEET ce pourrait être justifié d'avoir une approche similaire pour savoir qui fait quoi, qui surveille ?

Richard ESCOFFIER (ASN) : on est vigilant à ce qui est demandé, à ce qui est tracé et l'on discute avec les prestataires sur les prestations d'assistance et de contrôles radiologiques. Par contre, l'ASN n'intervient pas dans le choix des prestataires et ne cite jamais les entreprises dans ses

lettres de suite ; Par contre dans le cadre des inspections du travail, on peut être amené à vérifier les règles qui s'applique en la matière.

Cédric HAUSSEGUY (EDF) : sur la propreté radiologique, sur le site on partage les conditions de travail y compris sur des chantiers qui ne sont pas proches du bâtiment réacteur ; partage de pratiques et mise en place du même dispositif avec les entreprises partenaires pour traiter les écarts et les irritants (l'intervenant connaît-il les exigences, a-t-il les moyens de les respecter ?) Focus sur le respect des conditions d'entrée dans la zone contrôlée et la maîtrise de la contamination sur le chantier et la sortie de la zone contrôlée, avec l'ensemble des équipes. La situation est plutôt maîtrisée, compte tenu du volume de chantiers sur le site et du nombre d'entrées et de sorties.

Concernant la prestation de gestion de déchets des outillages qui regroupent plusieurs centaines de salariés d'entreprises partenaires, le contrat arrive effectivement à terme et est en cours de renouvellement auprès de la Direction des achats. Le résultat des attributions (plusieurs marchés) seront connus au plus tôt fin juillet au plus tard fin août. Ne connaît pas l'issue de l'appel d'offres, car les décisions sont prises par la Direction des achats en lien avec le CNPE (plusieurs CNPE renouvellent leur marché pluriannuelle, il faut une affectation équilibrée des attributions ; EDF Tricastin ne décide pas à qui le marché sera attribué mais donne contenu du marché et fait part de ses attentes à la Direction des achats. Deux solutions dans la situation décrite par Monsieur REYNAUD : s'il y a reconduction des entreprises actuelles, pas dans une situation de reprise de personnel ou de changement de la ligne managériale ; par contre si ce sont d'autres entreprises qui sont retenus, il existe des accords sociaux entre EDF et les partenaires ? pour une reprise des équipes dans de bonnes conditions. Concernant la prise en compte des recommandations des représentants du personnel, demande à Monsieur REYNAUD de préciser sa question.

Gilles REYNAUD (MZA) : l'ASN a indiqué tout à l'heure qu'Orano allait suivre d'un peu plus près ce que recommandent les représentants du personnel. EDF va également s'engager dans une démarche de concertation avec l'ASN et les élus du personnel ?

Cédric HAUSSEGUY (EDF) : on le fait déjà ! EDF a des salariés élus dans le CSE et dans d'autres instances adossées au CSE. Les recommandations sont faites et l'on est plutôt globalement convergents, par exemple : plan de développement des compétences et de recrutement et d'embauche sur le CNPE, dans tous les métiers, avec un tutorat des salariés d'EDF. Cela répond en partie aux discussions qui ont eu lieu avec les partenaires sociaux, quant aux réponses à apporter le défi « grand carénage » et la gestion du « turn over » de la population sur le site. La relation forte avec les élus de la centrale et on rencontre tous les mois les responsables des entreprises partenaires (50, les plus importantes). Maillage plutôt serré et conditions de coopération très bonne . Sur Tricastin, beaucoup de directions régionale sont proches du site, ce qui facilite les relations.

Anthony ZILIO (CD84) : évoquera le sujet du GT sur la sous-traitance avec la Présidente

Alain VOLLE (Greenpeace) : remercie EDF quant aux précisions communiquées sur la CSC et la présentation des premiers travaux de la tranche B, c'est rassurant. Concernant le projet de prolongation de Tricastin 1, le processus est long. Dans ces projets, les deux points refroidissement du CNPE et aléa sismique. Greenpeace est très attentif à ces deux points. Des interrogations persistent sur la tenue de la digue au séisme (l'ASN avait fait arrêter les 4 réacteurs EN 2017 pour les enjoindre à faire les travaux). Une digue en terre fragile a résisté au séisme du Teil ; si elle n'avait pas été consolidée, la centrale aurait été inondée et on se serait retrouvé dans la situation de Fukushima. Lit une interview de l'ancien Président de l'ASN, Pierre-Franck CHEVET. Aujourd'hui la digue pose problème pour les réacteurs existants . En effet, certains élus militent pour l'implantation d'un EPR2 sur Tricastin ; est-ce bien raisonnable dans une zone sismique inondable ?

Nour KHATER (ASN) : une question s'est effectivement posée en 2017, concernant la tenue au séisme de la digue ; EDF n'a pas pu fournir les éléments à l'ASN et les 4 réacteurs ont été arrêtés pendant trois mois, le temps que la digue soit renforcée. Quand il y a un danger imminent,

réglementairement, l'ASN a la capacité d'ordonner l'arrêt des réacteurs. Puis l'ASN a demandé des renforcements complémentaires pour que la digue résiste à un niveau de séisme supérieur, celui du noyau dur. Concernant l'avis rendu par l'ASN, ce dernier ne se substituera pas aux processus des 4^e RP au déjà de 60 ans. La ministre a sollicité l'ASN pour savoir quels points pourraient être bloquants. Concernant la sismicité dans la région (c'est plutôt la centrale de CRUAS qui est concernée, car suite au séisme du Teil, l'on a observé des ruptures en surface, dans des zones proches de la centrale), l'ASN demande dans son avis que les investigations conduites par EDF, sur la famille des failles des Cévennes et celle de la Rouvière, permettent de savoir dans quelle mesure ces failles se prolongent sous la centrale et peuvent induire des décalages en surface de plusieurs centimètres.

Alain VOLLE (Greenpeace) : pourquoi le réacteur 1 de Tricastin est prolongé alors qu'on n'a pas encore les résultats de l'étude ? Envisager l'arrivée d'EPR2 dans une zone comme celle-ci est choquant. Les études ont démarré tardivement pour Tricastin, en juin 2022, plus de deux ans et demi après le séisme.

Nour KHATER (ASN) : concernant le risque de rupture en surface, la situation de Tricastin n'est pas identique à celle de Cruas (la séisme a démontré qu'il était nécessaire de mieux connaître la famille de failles à laquelle elle est rattachée. Une Priorisation a donc été faite sur Cruas (failles des cévennes), d'où un échelonnement des études. Si les conclusions des études en cours étaient amenées à remettre en cause le niveau d'aléa sismique, et si EDF n'est pas en capacité de faire les travaux dans le cadre des prochains réexamens périodiques, l'ASN arrêtera les réacteurs. La digue résiste à niveau de séisme très élevé, celui du séisme noyau dur, et des modifications ont été mises en œuvre sur le réacteur du CNPE, dans le cadre des VD4 pour augmenter la résistance de l'installation à des agressions externes (REX fukushima). Ces modifications avaient été présentées lors d'une réunion publique organisée par la CLIGEET.

Anthony ZILIO CD84 : remercie l'ASN pour ces éléments de réponse complémentaires et partage la demande que la Présidente avait faite à EDF, afin que l'exploitant présente les conclusions de l'étude sismique en cours lors de la prochaine séance plénière, ce sujet étant d'intérêt pour la CLIGEET.

Cédric HAUSSEGUY (EDF) : EDF présentera sans problème une synthèse de l'étude

Anthony ZILIO CD84 : rappelle les échéances à venir (réunion publique, réunion sur la surveillance environnementale en octobre et les dates des prochaines réunions statutaires) et remercie l'ensemble des participants au nom de la Présidente.
Constatant l'épuisement des débats, la séance est levée par Monsieur ZILIO à 12h30.

Pièces jointes :

- Supports présentés en séance
- Liste des participants (membres et partenaires)